

Bienvenue à l'IUT de SAINT-DIÉ



DATES RENTRÉE 2024

Lundi 2 septembre

10h25 - B.U.T 3^{ème} année

13h45 - B.U.T 2^{ème} année

Mardi 3 septembre

10h00 - B.U.T 1^{ère} année

Lundi 9 septembre

10h25 - LP SARII

Lundi 16 septembre

8h15 - LP MTL

Attention : Les cours commencent directement après la rentrée.

En septembre, vous serez étudiant à l'Université de Lorraine.

Consultez ces informations utiles pour préparer au mieux votre arrivée :

- UL'timate Welcome Kit : Différents services et liens d'information utiles : www.univ-lorraine.fr/welcome
- www.etudiant.gouv.fr/fr/venir-etudier-en-france-64
- Campus France : Modalités d'entrée sur le territoire français

Saint-Dié-des-Vosges est une ville de 20 000 habitants située entre Nancy et Strasbourg. N'oubliez pas d'emporter des vêtements chauds (pulls, doudounes, bonnets, gants...), car l'hiver est froid et humide et l'été parfois très chaud. Découvrez la ville et ses services : saint-die.eu

Rendez-vous sur notre site internet pour découvrir toutes nos actualités : iutsd.univ-lorraine.fr



SERVICES SOLIDAIRES

LE 3 OCTOBRE

Au programme, rencontres et échanges avec les services solidaires, l'assistante sociale, des associations.

11 rue de l'Université, 88100 Saint-Dié-des-Vosges
iutsd-scolarite-contact@univ-lorraine.fr
Tél. : 03 72 74 95 00



UNIVERSITÉ
DE LORRAINE

IUT Saint-Dié

AVANT VOTRE ARRIVÉE

PRÉPARER VOTRE BUDGET

Vous devez disposer d'au moins 615 € par mois au moment de faire votre démarche de visa.

Les **droits d'inscriptions** s'élèvent à **2850 €** auxquels s'ajoutent la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC) de **103 €**.

Une assurance en responsabilité civile (assurance qui vous couvre contre les risques importants de la vie universitaire). Elle est obligatoire dans le cadre de votre scolarité et pour la location d'un logement. Attention, cette assurance peut être comprise dans votre assurance habitation.

Le logement : 250 € à 500 € selon le type et le nombre de locataires.

Les frais de repas : les repas peuvent être pris dans des restaurations scolaires et hospitalières le midi. Le prix du repas est de 3,30 € (Tarif 2023/2024).

Pensez également aux dépenses annexes : transports, vêtements, loisirs...

TROUVER UN LOGEMENT

Le dépôt de garantie / La caution :

Un dépôt de garantie ou une caution est une somme d'argent qui est avancée temporairement comme garantie contre la perte ou les dommages de biens dans la chambre ou l'appartement loué. Le montant ne peut pas excéder 1 mois et demi de loyer et doit être inscrit dans le contrat de location.

En tant qu'étudiant, vous pouvez bénéficier de la garantie Visale, le garant 100% gratuit pour tous les étudiants majeurs. Télécharger votre certificat en ligne : www.visale.fr/visale-pour-les-locataires/demarches

Quelques pistes :

Le CLLAJ propose un coup de pouce dans la recherche d'un logement adapté (liste de logements disponibles) et vous informe sur les aides facilitant l'accès au logement. Le service propose également un soutien dans les démarches administratives et dans la gestion du budget.

www.cllaj.saintdie.fr
contact@cllaj.saintdie.fr

La résidence ADHAJ propose la location de chambres meublées à réserver au plus tôt au prix de 320 €/mois tout compris. L'IUT pré-réserve des chambres pour les étudiants accueillis dans le cadre des programmes ADIUT (Chine, Mexique et Gabon). Les étudiants doivent finaliser leur réservation en prenant contact avec l'ADHAJ :

fjt.st-die@wanadoo.fr

www.habitatjeunes.org/logements/adhaj-cap-jeunes-2/

Voici quelques sites qui vous aideront à rechercher un logement :

- Agences et particuliers : seloger.com ; leboncoin.fr
- Particuliers et collocations : appartager.com ; locservice.fr

Bon à savoir : les étudiants publient parfois des offres de collocation sur Facebook, n'hésitez pas à consulter les pages dédiées au logement.

Il est également possible d'obtenir des aides pour financer le logement : www.caf.fr

OUVRIR UN COMPTE BANCAIRE

Il est important d'ouvrir rapidement un **compte bancaire (indispensable pour s'inscrire à l'IUT)**. Pour cela, il faudra vous munir d'un justificatif de domicile et d'une pièce d'identité.



PRÉVENEZ L'IUT DE VOTRE ARRIVÉE

DÈS LE 19 AOÛT AU 03 72 74 95 00

UNE FOIS VOTRE COMPTE BANCAIRE OUVERT, nous vous accompagnerons pour l'inscription :

ÉTAPE 1

CONNECTEZ-VOUS au portail :

www.messervices.etudiant.gouv.fr

Allez dans la rubrique « Contribution Vie Étudiante et de Campus » (CVEC). Suivez la procédure.

Vous devrez payer 103 € en ligne. Un numéro de certificat vous sera attribué.

Notez-le ! Il vous sera demandé pour vous inscrire.

ÉTAPE 2 à la scolarité de l'IUT

VENEZ VOUS INSCRIRE A L'IUT muni de :

- Votre numéro de certificat CVEC
- Votre passeport avec le visa d'étudiant
- Vos diplômes d'enseignement secondaire et supérieur (originaux et copies traduites en français et légalisés)
- Un moyen de paiement : carte bancaire ou chèque (pas de règlement en espèces) pour régler les droits d'inscription (2850 €). L'inscription en ligne permet un règlement en 3 fois par carte bleue (exemple : 1/3 le 10 septembre lors de l'inscription en ligne puis par prélèvement : 1/3 le 10 octobre et 1/3 le 10 novembre).

TITRE DE SÉJOUR

A votre arrivée en France, en fonction de votre type de visa (voir mention sur votre visa), vous devrez valider votre visa (VLS-TS) OU demander un titre de séjour.

L'an prochain, vous devrez demander le renouvellement de votre titre de séjour en cours 4 à 2 mois avant sa fin de validité sur le site suivant : <https://administration-etrangers-en-france.interieur.gouv.fr/particuliers/>

PRISE EN CHARGE DE VOS FRAIS DE SANTÉ

1

Je m'inscris sur le site : etudiant-etranger.ameli.fr

Je saisis les informations obligatoires : nom, prénom(s), date de naissance, pays de naissance, adresse e-mail, adresse postale en France, numéro de téléphone.

2

Je dépose les pièces justificatives obligatoires

- passeport/carte d'identité,
- titre de séjour,
- copie intégrale de l'acte de naissance/extrait de l'acte de naissance avec filiation/pièce établie par le consulat,
- attestation de scolarité pour l'année en cours,
- IBAN,
- pièces complémentaires à déterminer selon le pays d'origine.

3

Je crée mon espace personnel sur ameli.fr

Je télécharge mon attestation provisoire d'affiliation à la Sécurité sociale. Je dépose les **pièces justificatives manquantes** ou non conformes dans mon espace personnel. Je télécharge mon attestation définitive.

4

Je demande la complémentaire santé sur ameli.fr

Une fois mon affiliation finalisée, je réalise les actions complémentaires afin d'être remboursé de manière plus simple et rapide :

- Je demande ma carte Vitale en fournissant les pièces justificatives obligatoires (photo d'identité et carte d'identité).
- Je déclare un médecin traitant lors d'une consultation auprès d'un médecin traitant.

SERVICES DURANT VOTRE SCOLARITÉ

- Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à vous adresser à la scolarité iutsd-scolarite-contact@univ-lorraine.fr ou auprès du secrétariat de votre formation.
- Vous pouvez prendre rendez-vous auprès d'une **assistante sociale** social@crous-lorraine.fr ou au 03 83 91 88 30
- Vous pouvez joindre le **centre communal d'action sociale** au 03 29 52 39 39 pour toute demande spécifique.
- Le **Rotary Club** de Saint-Dié propose également des temps conviviaux d'échanges rotarysddv@gmail.com / www.rotary-district1790.com
- **L'engrenage** propose des vélos à petit prix : lengrenage.fr
Déo'Recycle est un bon plan pour vous meubler à moindre coût : <https://deorecycle.fr>
- **Bus / Transport en commun** : Plusieurs lignes de bus qui vous permettront de vous déplacer dans Saint-Dié-des-Vosges. Plus d'informations : <https://sylvia.saint-die-des-vosges.fr>

RESTAURATION

Grâce à votre carte d'étudiant, vous bénéficiez du tarif repas « CROUS » avantageux.

1ère ANNÉE :
Cantine de l'établissement
Georges Baumont
32 rue de l'Orme
88100 Saint-Dié

2ème et 3ème ANNÉE + LP :
Cantine de l'hôpital Saint-Charles
26 rue du Nouvel-Hôpital
88100 Saint-Dié

